

Le journal de la section SUD de l'entreprise DOCAPOST BPO IS

Totalement transparent depuis quatre ans.

À huit mois des élections dans notre entreprise, les représentations syndicales se rappellent qu'ils ont des amis salariés. À présent, vous disposez de tracts et d'informations.

Mais voyons le bilan d'un peu plus près ?

En quatre ans, on a pu s'apercevoir que le droit patronal a plus progressé dans notre entreprise que celui des salariés, par moult accords. Astreintes, travail du dimanche, travail de nuit, entraide au travail. Et tout ça, imposé par la revendication du patron, d'un dédommagement de la valeur travail de 17 € bruts voir 35 € bruts, au prorata des heures travaillées bien sûr. (Voir l'ensemble des accords sur notre site Internet: <http://www.docapostbpo.sudptt.org/>) et notre encart au verso

Quelle stupéfaction pour notre fédération de voir repris à bon compte nos revendications que nous

martelons depuis quatre ans. Retour au 13e mois, alors que ces mêmes fédérations CGT, CFTC, FO ont signé la mise à mort du 13e mois, afin de remplir un peu plus les poches de la direction.

Cette même fédération, qui n'a pas hésité à nommer de "Spartacus" (voir tracts sur notre site) notre représentant syndical pour son combat. Aujourd'hui, il s'avérerait que ce serait un combat louable à l'approche des élections...

Certes nous sommes conscients à Sud PTT, que le retour au 13e mois se fera dans l'unité comme nous le demandions, mais nous ne saurons pas dupe, et resterons vigilants. Il ne faudrait pas que comme d'habitude les bonnes paroles s'envolent une fois les élections passées.

Dès lors, nous espérons que le reste de nos revendications pour les salariés devienne aussi leurs.

Depuis quatre ans notre fédération sud PTT revendique :

- le retour au 13e mois.
- une convention collective.
- revalorisation de la grille salariale.
- revalorisation de l'ancienneté.
- dénonciation du plan "Elan 2012" (qui se trouve être un plan Lean. Pour comprendre ce qu'est un plan Lean voir l'excellent reportage "la mise à mort du travail : la dépossession")
- l'obtention d'un jour de congé, par tranche de cinq ans d'ancienneté.

Nous n'attendons pas les élections pour revendiquer, pour les salariés.

Nos actions depuis quatre ans. La mise en place d'un site Internet pour vous informer.

Avons provoqué des états généraux le 22 novembre 2012. Appelé à la grève le 7 février

2011 pour défendre nos droits. Puis le 10 septembre 2013 pour défendre nos retraites.

CONVENTION COLLECTIVE, OU EN SOMMES-NOUS ?

Vous avez été plus de 320 à vous mobiliser pour signer cette pétition. Nous avons donc fait suivre les revendications des salariés à notre ministre de tutelle M. Arnaud Montebourg. Celui-ci nous a répondu par courrier publiés sur notre site Internet, <http://www.docapostbpo.sudptt.org/>

Notre fédération a été surpris, de retrouver les mêmes propos tenus par Arnaud Montebourg de ceux de notre direction. « Une convention collective serait plus défavorable aux salariés, que les accords d'entreprise (rappelons le, profitable à la direction) négociés par les syndicats représentatifs ».

Nous tenons à nouveau à rappeler ici, que les accords d'entreprise négociés sont quasiment tous intégrables dans une convention collective. Nous n'avons rien à perdre, contrairement à ce qui est laissé sous entendu. Mais tout à y gagner.

Notre fédération ne désarmera pas pour l'obtention d'une convention collective dans notre entreprise. D'autant plus que dans d'autres entreprises les salariés exerçant les mêmes activités que les nôtres sont couverts par une convention collective.

Accord sur l'entraide intersites :

Un accord d'entreprise qui bénéficie à la direction

Ce qui est actuellement en route c'est le fameux : « Je déshabille Pierre pour habiller Paul. » Ainsi, quand un salarié va devoir aller aider un de ses camarades sur un autre site pour 17,50 € brut voir 37,50 € bruts (voir l'accord sur notre site), cela se fera au détriment d'un autre site. Résultat, la direction aura donc permis de débloquer la situation sur un site mais occasionnera des problèmes sur un autre. Dans cette histoire, la direction va donc décider des clients prioritaires au détriment d'autres.

Cela pose réellement un problème. D'autant plus que la direction va sûrement justifier cette organisation par le fait que le site « déshabillé » peut très bien être tenu en sous effectif... nous mettons évidemment en garde sur les conséquences notamment en matière disciplinaires. Enfin, ces salariés des sites « déshabillés » vont avoir des conditions de travail dégradées et pour eux la reconnaissance sera de zéro...

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous connecter sur notre site internet.

Ce la démontre qu'il y avait une réelle nécessité d'information pour les salariés. Parce que nous sommes tous éparpillés dans différents sites nous avons besoin d'avoir un lieu direct pour s'informer.

Nous espérons que vous apprécierez le site et qu'il vous est utile.

Contact

■ Représentant Syndical de Section
Bernard Guezennec

tel : 07 86 14 03 58

■ Fédération SUD-PTT

tel : 01 44 62 12 88 fax : 01 44 62 12 34

E-mail : reis@suptt.fr

Bulletin de contact:

Je souhaite être contacté par SUD

Nom:.....

Prénom:.....

Téléphone :.....

mail:.....

à renvoyer à Fédération SUD PTT 25/27 rue des envierges 75020 Paris

<http://www.docapostbpo.sudptt.org>